

Commune de CLERGOUX

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 11 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze septembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, était réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Madame Catherine DONNEDEVIE, Maire.

Date de convocation : 05 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 8

Présents (8) : Catherine DONNEDEVIE, Nathalie SCHMUTZ, Alain MAZET, Martine LORMEAU, Sylvain COMBASTEIL, Françoise MAUGEIN, Mathieu PRESSET.

Absent excusé (1) Marie-Paule DOTTIN (pouvoir à Sylvain COMBASTEIL)

Votants : 8

Secrétaire de séance : Nathalie SCHMUTZ

Ordre du jour :

- Approbation Procès-Verbal
- Enquête publique chemin de Chauzeix : conclusion de l'enquête – cession (délibération)
- Demande de subvention exceptionnelle Sté Chasse (délibération)
- Cimetière : acquisition de Caves Urnes (délibération)
- Location maison 16 Rte des Diligences (Délibération)
- Location local 18 Rte des Diligences (Délibération)
- Local 31 Rte des Diligences – révision convention (Délibération)
- Baignade Etang Prévôt
- Questions diverses et informations

➤ **Approbation procès-verbal conseil du 04 juillet 2025**

Madame le Maire demande aux membres d'amander le PV de la dernière réunion – adopté à l'unanimité

Présents : 7 Votants : 8 Pour : 8

Elle demande aux membres de bien vouloir ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Remboursement caution logement 16 Route des Diligences
- Détermination du nombre d'Adjoints

Les membres acceptent de délibérer sur ces 2 points.

➤ **D2025/37 Enquête publique chemin de Chauzeix - conclusion : cession**

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu la délibération D2024/49 en date du 14 juin 2024, décidant de lancer la procédure de prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Vu l'arrêté municipal A2024/13 en date du 08 octobre 2024, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 05 novembre 2024 au 21 novembre 2024,

Vu la délibération D2024/69 en date du 19 décembre 2024, décidant d'approuver l'aliénation du chemin rural, objet de la présente procédure ;

Vu qu'aucun riverain ne s'est manifesté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **Décide** de fixer un prix forfaitaire pour cette vente de **1000,00 €** ;
- **Décide** la vente du chemin rural à M. et Mme ROUMAGE au prix susvisé ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents afférents au présent projet ;
- **Dit** que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.

Il a été fait état des frais engagés par la Commune et eu égard à l'engagement des demandeurs, il a été décidé de laisser le terrain pour un prix forfaitaire pour cette vente de 1000 €

Présents : 7 Votants : 8 Pour : 8

➤ **D2025/38 Demande de subvention exceptionnelle Sté Chasse**

Madame le Maire fait part au Conseil d'une demande de subvention exceptionnelle de la Société de Chasse de CLERGOUX pour l'achat de truites arc en ciel à l'occasion de leur concours de pêche organisé à l'étang du BOS REDON en mai pour un montant de 384,02 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de **380 €** à la société de chasse de Clergoux.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025.

Ci-dessous, lettre qui sera transmise à la Sté de Chasse

Monsieur le Président,

Le Conseil municipal s'est réuni et a examiné avec une attention toute particulière la demande de subvention exceptionnelle formulée par la Société de chasse de Clergoux.

Nous savons combien votre association contribue activement à l'animation de la vie communale. Ce concours est devenu, au fil du temps, un moment fort de convivialité et de rassemblement, attendu par de nombreux habitants et amateurs.

Nous avons bien constaté que la facture liée au lâcher de truites s'avère cette année nettement plus élevée que l'an dernier. Ce choix ambitieux témoigne de votre volonté d'offrir un événement de qualité et de maintenir une dynamique locale qui profite à toute la population. Le Conseil municipal souhaite saluer cet engagement et reconnaître l'effort réalisé.

Nous partageons pleinement vos propos sur le site de Bos Redon : son cadre naturel est en effet

magnifique, et chacun s’y plaît. La valorisation de cet espace exceptionnel, à travers vos initiatives, contribue à renforcer l’image positive de Clergoux et le bien-être de ses habitants.

Aussi, à titre absolument exceptionnel, la commune apportera cette année une subvention de 380 euros comme demandé. Cette aide se justifie d’autant plus que les truites introduites restent dans l’étang communal après le concours, permettant ainsi à l’ensemble des pêcheurs, détenteurs de cartes, d’en bénéficier bien au-delà de la seule manifestation.

Afin de préserver une cohérence dans l’accompagnement des associations locales équitable, et de garantir un équilibre dans la gestion de nos finances communales, nous vous informons dès à présent que, pour les prochaines éditions, la participation de la commune sera plafonnée à 300 euros maximum pour le financement du lâcher de truites.

En vous remerciant chaleureusement pour votre dynamisme et pour la vitalité que vous insufflez à notre commune, nous vous prions d’agréer, Monsieur le Président, l’expression de nos salutations distinguées.

Présents : 7 Votants : 8 Pour : 8

➤ **D2025/39 Cimetière : tarif vente de Caves Urnes**

Madame le Maire, dans le cadre de l’aménagement du cimetière, présente des devis de la société PIMONT pour la fourniture et la pose de 6 caves urnes en béton avec pierre tombale en granit gris et de 6 plaques sur pied en granit noir ; le coût total de ces acquisitions est de 1 740 € H.T – 2 088 € TTC.

Ces caves urnes seraient posées dans la partie Columbarium du cimetière.

Elle demande également aux membres de se prononcer sur le tarif de vente d’une cave urne et de la durée de concession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est d’accord sur le principe d’acquisition de caves urnes ; toutefois in est décidé dans un premier temps de demander plusieurs devis avant l’acquisition.

Par contre les membres décident de fixer le prix de vente d’une cave urne

- Décide du tarif et de la durée d’une cave urne :

Concession cave urne - perpétuité	500 €
--	--------------

- Dit que ces tarifs seront applicables pour la durée de 1 an.

Les membres préfèrent une durée perpétuelle considérant qu’avec peu de recul sur la durée du mandat (3ans), il est constaté que les gens sont perdus au moment de choisir. Aussi, les membres souhaitent qu’un prix unique et à perpétuité pour 500 € ; ce tarif étant fixé pour 1 an. Suivant le fonctionnement, les prix seront tous (concessions, columbarium, cave urnes) sous la prochaine mandature. Le devis présenté n’a servi que pour une base de discussion.

Présents : 7 Votants : 8 Pour : 8

➤ **D2025/40 Location maison 16 Rte des Diligences**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal sis 16 Route des Diligences sera vacant au 1^{er} octobre 2025.

Elle présente plusieurs demandes de location ont été déposées en mairie. Elle rappelle que ce logement est conventionné et le loyer actuel de 582 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de louer le logement communal sis 16 route des Diligences ;
- Fixe le montant du loyer à **582 € mensuel sans les charges** comme précédemment.
- Fixe le montant de la caution à 600 €.
- Charge Madame le Maire à effectuer toutes démarches pour la location de ce logement.

La personne retenue eu égard à sa situation d'urgence de relogement ; de plus, la demande de logement était la première arrivée en Mairie.

Présents : 7 Votants : 8 Pour : 8

➤ **D2025/41 Location local 18 Rte des Diligences**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mme Nadège OLIVE pour louer le local de l'Ancienne Agence Postale sis 18 Route des Diligences temporairement, le temps d'effectuer des travaux de sa boutique.

Madame le Maire invite les membres du Conseil à se prononcer sur un montant mensuel de 20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe le montant du loyer à **20. € mensuel sans les charges (chauffage, électricité...)** jusqu'au **31 octobre 2025**
- Charge Madame le Maire à effectuer toutes démarches pour la location de ce logement.

Présents : 7 Votants : 8 Pour : 8

➤ **D2025/42 Remboursement caution logement 16 Route des Diligences**

Madame le Maire fait part aux membres d'un courrier de Madame Vanessa NALDO, locataire au 16 Route des Diligences, dénonçant sur bail à compter du 29 septembre 2025.

Une caution de loyer de 600 € avait été versée. Madame le Maire propose de rembourser cette caution, après état des lieux réalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à rembourser la caution de 600 € à Madame Vanessa NALDO après état des lieux ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025 art.165

Présents : 7 Votants : 8 Pour : 8

➤ **Révision de la convention de mise à disposition d'un local à l'association Les Colibris**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 23 juillet 2024 la commune a décidé de mettre à disposition de l'association Les Colibris un local situé 31 route des diligences. Cette mise à disposition permet le fonctionnement de l'épicerie participative gérée par l'association, au service des habitants de Clergoux et des communes voisines.

Après plusieurs mois de recul, il apparaît que l'épicerie fonctionne très bien. Elle répond à une véritable attente locale, favorise le lien social et participe au dynamisme de la commune.

Afin d'adapter la convention aux besoins actuels, il convient toutefois de la réviser. L'association a en effet fait part de nouvelles demandes concernant l'utilisation du local et d'un besoin complémentaire pour du stockage ou de l'exposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour que la convention soit révisée et que le projet modifié soit présenté en vue d'une validation lors de la prochaine séance.

➤ **D2025/43 Détermination du nombre d'Adjoints**

Madame le Maire fait part d'une demande de la Préfecture de la Corrèze – service élections – sur la nécessité de délibérer sur le nombre d'adjoints suite au décès de M. Bernard JALABERT. Elle rappelle la délibération D2022/36 du 20 juillet 2022 fixant le nombre d'adjoint à 2. Elle propose, pour la fin de cette mandature, de rester à 1 adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de rester à 1 seul poste d'adjoint jusqu'à la fin de la mandature.

Présents : 7 Votants : 8 Pour : 8

➤ **Baignade Etang Prévôt**

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de M. l'Inspecteur d'académique Nouvelle Aquitaine sur l'absence de surveillance : Une réponse explicative sera faite.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ **Courrier Préfecture** : réponse au vœu relatif au maintien de l'indemnisation des agents placés en congés de maladie ordinaire : vœu entaché d'illégalité eu égard à la loi

- ✓ **Radar Pédagogique**

2 radars pédagogiques ont été achetés :

- 1 au niveau de l'entrée du Bourg côté Tulle
- 1 au niveau de la Route des Diligences

- ✓ **Pain Epicerie**

Mathieu PRESSET fait un topo : Au lendemain de la fermeture du dépôt de pain de la boulangerie « Monange », du pain a été disponible pour tous les demandeurs dès 8 heures à l'épicerie – café participative ; ce pain provient de 2 boulangers : Les Gourmandises de Leix et de la boulangerie de St Paul. Le nombre de pièces vendues augmentent chaque jour.

Très prochainement, le pain de la boulangerie de Rosiers d'Egletons sera proposé.

Le pain est vendu à prix coutant et les factures sont payées à la semaine. Des bénévoles vont chercher le pain et l'installent chaque jour. Plus un jour sans pain à Clergoux !

- ✓ **Visite de M. le Préfet de la Corrèze** : suite à cette visite, des avancées ;

1 rendez-vous avec l'ONF le 1^{er} octobre pour discuter de la vente et de la gestion des bois.

La rencontre avec Mme la Ministre de la ruralité

Nous étions dans l'attente d'une réponse des Bâtiments de France pour la pose de photovoltaïque sur certains toits – accord de principe ; le dossier avance.

Etang Prévôt : une réunion est prévue à l'initiative de M. le Préfet pour faire un point sur la situation.

- ✓ **Vente aux enchères maison** au 9, La Gare : de nombreuses visites – vente prévue le 19 septembre 2025 – un affichage a été fait en Mairie.

- ✓ **Publication offre d'emploi Agence Postale** – candidatures :13 candidatures ont été reçues à ce jour. L'offre est en ligne jusqu'au 02 octobre ; les candidatures seront traitées avec le Centre de Gestion semaine 41.
- ✓ **Départ à la retraite Christine Bouyges** : Mme Bouyges fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mai 2026 ; Il faut prévoir 4 créations de poste avant fin octobre dans la perspective du prochain recrutement et prévoir un tuilage pour le début d'année.
- ✓ **Résultat promotion interne 2025** : Thierry non retenu pour catégorie B
- ✓ Nous avons reçu l'accord pour la prise en charge du bilan de compétences pour de l'agent de la cantine par le Fiphfp. Aucun coût pour la Commune.
- ✓ **Enquête publique Chemin de La Bonde** débute le 15 septembre jusqu'au 29 septembre, le commissaire enquêteur sera présent le jour de l'ouverture de 09 h à 10 h et le jour de la fermeture de 16 h à 18 h.
- ✓ Bilan balades secrètes : 189 personnes ravies. Une réunion post organisation est prévue le 29 septembre pour faire le bilan.
- ✓ Rentrée des classes c'est très bien passée ; tout le monde prend ses marques et les habitudes se mettent en place dans la sérénité.
- ✓ CABAS Tulle Agglo pour distribution

Fin de séance à 22 heures 20

Le Maire,

La secrétaire,